

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Alain LACABARATS, Denis MAZEAUD,  
Philippe MERLE et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Isis GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Commerce électronique: Cédric MANARA

Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Françoise ARRIAGADA (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284)

Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG

Abonnements: Yvette NAY

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN

Abonnements: ventes@dalloz.fr

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)

Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC)

Prix au numéro: 18,38 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Avril 2011

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval  
« Recueil / AJFP »  
et un encart jeté  
« DP Droit des affaires »

## ÉDITO

L'acte sous seing privé nouveau est arrivé :  
so what ?  
par Félix Rome

## ACTUALITÉS

940

### DROIT DES AFFAIRES

#### Concurrence-Distribution

Concession automobile: qualité de véhicule d'occasion, *Com. 15 mars 2011*

#### Entreprise en difficulté

Administrateurs et mandataires judiciaires: modifications législatives

#### Fiscalité

ISF: contrats d'assurance rachetables, *Com. 15 mars 2011*

#### Propriété intellectuelle

Exploitation de brevets: pluralité de propriétaires, *Com. 15 mars 2011*

#### Société et marché financier

Pacte d'actionnaires: validité d'une clause de non-concurrence, *Com. 15 mars 2011*

Nouvelle modification du statut de l'expert-comptable

Sociétés civiles professionnelles: toiletteage de la loi du 29 novembre 1966

946

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente d'immeuble: devoir de loyauté en présence d'amiante, *Civ. 3<sup>e</sup>, 16 mars 2011*

Contrat d'entreprise: livraison des travaux dans un délai raisonnable, *Civ. 3<sup>e</sup>, 16 mars 2011*

Avocat: responsabilité dans les limites du mandat, *Civ. 1<sup>er</sup>, 17 mars 2011*

Assurance sur la vie: restitution des sommes versées, *Lyon, 11 janv. 2011*

946

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Permis de construire: extension du champ des études de sécurité publique

#### Expropriation

Indemnité d'expropriation: pas d'indemnisation du préjudice moral, *Civ. 3<sup>e</sup>, 16 mars 2011*

949

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Crucifix dans les salles de classe: pas de condamnation de l'Italie, *CEDH 18 mars 2011*

« Codification » par la CEDH de la procédure de l'arrêt pilote

950

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Libération conditionnelle: précisions ministérielles

#### Presse et communication

Bonne foi et exception de vérité: distinction et conditions d'application, *Civ. 1<sup>er</sup>, 17 mars 2011*

#### Procédure pénale

Motivation des arrêts d'assises: le dispositif est constitutionnel

Les frais irrépétibles devant la Cour de cassation invalidés par le Conseil constitutionnel

Refus d'autorisation de déplacement à l'étranger fondé sur le maintien des liens familiaux, *Crim. 16 mars 2011*

Garde à vue: règles applicables dans l'attente de la réforme annoncée, *Crim. 16 févr. 2011*

953

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Défenseur des droits: publication des lois et réserves du Conseil constitutionnel

Contrat administratif: recours contre la décision de résiliation, *CE 21 mars 2011*

Simplification du droit: les sénateurs persistent

Pensions de réversion des enfants: inconstitutionnalité du calcul

#### Fiscalité

Etablissement et recouvrement de l'impôt: responsabilité de l'Etat, *CE 21 mars 2011*

957

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Prime liée à une tâche annexe: portée de la suppression, *Soc. 16 mars 2011*

Contrat de travail international: loi applicable au licenciement, *CJUE 15 mars 2011*

#### Sécurité sociale

Maladie professionnelle: employeurs successifs, *Civ. 2<sup>e</sup>, 17 mars 2011*

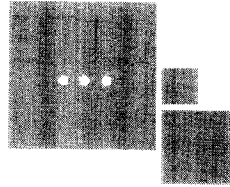
958

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

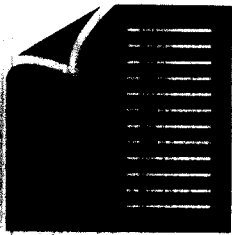
#### Procédure civile

Communication par voie électronique et actes de procédure

Avocat: statut des *partnerships* et responsabilité du collaborateur, *Civ. 1<sup>er</sup>, 17 mars 2011*



960 L'acte d'avocat  
par Christophe Jamin



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

962 La mise en œuvre perfectible des droits des passagers dont les vols sont annulés par Ghislain Poissonnier et Pierre Osseland

966 L'après-EIRL: la mise en société... par Véronique Legrand

### PANORAMA

974 Droit de la consommation février 2010 - février 2011 par Hélène Aubry, Elise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud

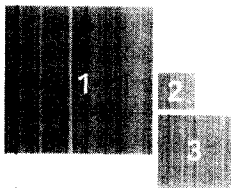
### NOTES

985 Appréciation large de l'élément matériel du délit de destruction ou de dégradation involontaire du bien d'autrui par explosion ou incendie, note sous *Crim.* 22 févr. 2011 par Jérôme Lasserre Capdeville

988 Revendication monétaire: un progrès, note sous *Com.* 15 févr. 2011 par Didier R. Martin

990 D'utiles précisions sur les critères d'appréciation de la « direction d'une activité » vers un Etat membre, note sous *CJUE* 7 déc. 2010 par Marie-Eve Pancrazi

994 Transmission du bail commercial en cas de scission, note sous *TGI Nanterre*, 18 mai 2010 par Georges Cavalier



## ENTRETIEN

1000 Haritini Matsopoulou - QPC et affaire sur les emplois présumés fictifs

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Inès Gallmeister ([i.gallmeister@dalloz.fr](mailto:i.gallmeister@dalloz.fr)), soit à Alain Lienhard ([a.lienhard@dalloz.fr](mailto:a.lienhard@dalloz.fr)) afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leur nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
187<sup>e</sup> année  
7 avril 2011  
n° 14 / 7463<sup>e</sup>  
pages 937 à 1000

## POINT DE VUE / Avocat

L'acte d'avocat  
> *Christophe Jamin*

### ÉDITO

937 L'acte sous seing privé nouveau est arrivé : so what?, *Félix Rome*

### ACTUALITÉS

- 942 Administrateurs et mandataires judiciaires : modifications législatives
- 943 Pacte d'actionnaires : validité d'une clause de non-concurrence
- 946 Sociétés civiles professionnelles : toilettage de la loi du 29 novembre 1966
- 949 Crucifix dans les salles de classe : pas de condamnation
- 952 Motivation des arrêts d'assises : le dispositif est constitutionnel
- 959 Avocat : statut des *partnerships* et responsabilité du collaborateur

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 962 Chroniques : La mise en œuvre perfectible des droits des passagers dont les vols sont annulés, *Ghislain Poissonnier et Pierre Osseland*
- 966 L'après-EIRL : la mise en société..., *Véronique Legrand*
- 974 Panorama : Droit de la consommation, *Hélène Aubry, Elise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud*
- 985 Notes : Appréciation large de l'élément matériel du délit de destruction ou de dégradation involontaire du bien d'autrui par explosion ou incendie, *note sous Crim. 22 févr. 2011, Jérôme Lasserre Capdeville*
- 988 Revendication monétaire : un progrès, *note sous Com. 15 févr. 2011, Didier R. Martin*
- 990 D'utiles précisions sur les critères d'appréciation de la « direction d'une activité » vers un Etat membre, *note sous CJUE 7 déc. 2010, Marie-Eve Pancrazi*
- 994 Transmission du bail commercial en cas de scission, *note sous TGI Nanterre, 18 mai 2010, Georges Cavalier*

### ENTRETIEN

1000 Haritini Matsopoulou - QPC et affaire sur les emplois présumés fictifs

DALLOZ

321114

